



DURAPHYTO

Comment mieux combiner produits phytosanitaires et durabilité

« Wallonie zéro-phyto ... Un projet qui tient la route ? ». Au vu de l'étude multidisciplinaire réalisée par la FWA, poursuivre l'évolution progressive et réaliste vers un usage plus durable des phytos semble une voie plus réaliste.

L. Servais, awé asbl



Au cours de 8 séances, 29 orateurs ont alimenté le débat et proposé des pistes concrètes d'action en matière de gestion raisonnée des produits phytopharmaceutiques. La réunion « Fourrages » a eu lieu le 19 janvier à Grimbiémont.

Lors de la dernière édition de Libramont, le Ministre wallon de l'environnement Carlo Di Antonio avait lancé le concept d'une agriculture « zéro phyto » à l'horizon 2030. En réaction aux multiples enjeux qu'impliquait cette déclaration considérée comme un effet d'annonce, la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) a entrepris un travail de fond pour objectiver les conséquences possibles d'une telle approche. Une étude multidisciplinaire visant toutes les productions agricoles, sur les volets santé, environnement et économie et impliquant les divers acteurs liés à la thématique (producteurs, filières économiques et scientifiques) a été réalisée. L'objectif était de proposer des pistes concrètes d'action.

la plus adéquate du moment d'application, le suivi administratif des actes de pulvérisation, la gestion parcimonieuse de l'utilisation des produits phytos et les règles en vigueur pour le stockage et la manipulation de ces produits. Désormais, tous les produits sont soumis à une agréation rigoureuse, ce qui implique une mesure d'impacts en termes de résidus, d'effets sur l'environnement et d'efficacité.

Ce rapport prône la poursuite de l'évolution vers un usage des phytos compatible avec les trois aspects de la notion de durabilité (environnement, social et économie). Cette évolution doit être réaliste et progressive.

Il plaide en faveur d'une meilleure concer-

Le 4 mai dernier, la FWA a présenté le rapport rédigé sur base de cette démarche en Commissions conjointes de l'environnement et de l'agriculture du Parlement wallon.

Ce rapport met en avant l'évolution considérable réalisée en matière de gestion raisonnée des produits phytosanitaires depuis plusieurs décennies. Cela concerne la connaissance du sol, un suivi plus précis des besoins de protections, la définition

tation avec le secteur (secteur agricole, recherche, centres pilotes, filières de transformation et de commercialisation) afin de mettre en place des alternatives crédibles sur le plan agronomique et économique. Cela implique de renforcer les moyens de la communauté scientifique en termes de recherche et d'encadrement.

Il recommande l'importance d'une information objective vers le grand public en lieu et place d'effet d'annonce très néfaste à l'image de l'agriculture conventionnelle.

Le dossier détaillé remis aux parlementaires est disponible via le site de la FWA : www.fwa.be



2017

DURAPHYTO





LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Un sujet très controversé

Certains scientifiques sont très critiques sur l'impact des pesticides sur l'environnement et la santé. Ainsi, fin 2015, Marjolein Visser, professeur à l'Université Libre de Bruxelles (Faculté des Sciences) avait tenu des propos très incisifs concernant le danger des produits phytosanitaires lors d'une conférence destinée aux agriculteurs. Dans un souci de respect du pluralisme des opinions, voici une synthèse de son argumentaire. Nous avons demandé à Bernard Decock, coordinateur « cellule environnement » de la FWA et une des chevilles ouvrières du rapport « Duraphyto » son opinion par rapport à ces propos alarmistes.

L. Servais, awé asbl

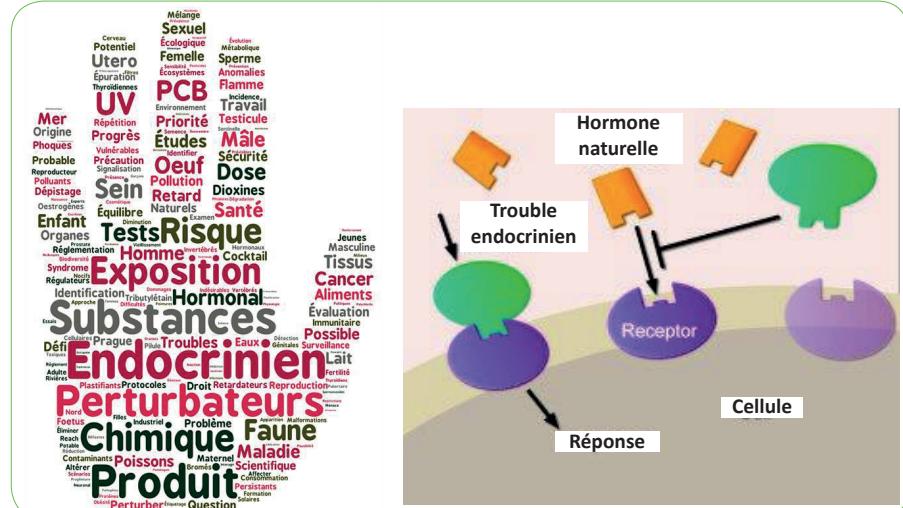
Quelles conséquences à long terme ?



Pour Marjolein Visser, les pesticides sont une véritable bombe à retardement.

Pour Marjolein Visser, les produits phytosanitaires sont dispersés dans la nature. Leur action ne se limite jamais à leurs organismes cibles, ni dans l'espace ni dans le temps. Comme ils sont faiblement biodégradables et vu leur rémanence, ces molécules se trouvent longtemps dans la nature à des concentrations biologiquement actives. Les molécules issues de leur dégradation se comportent de manière imprédictible et non-testée. Quand ces molécules sont hydrophobes, elles s'accumulent dans les dépôts adipeux des animaux et à travers les chaînes trophiques.

Les tests de toxicité destinés à l'homologation de ces produits ne prennent pas en compte l'effet « cocktail » (l'action conjuguée de plusieurs produits



Toute une gamme de pesticides agit comme perturbateurs endocriniens de très faibles concentrations.

qui peuvent agir de façon additive ou synergétique). Ils ne prennent pas non plus en compte le fait que tous les organismes vivants sont exposés de façon chronique.

Pour Marjolein Visser, des études documentent les dommages causés, d'abord dans la nature, puis de plus en plus visiblement sur nous-mêmes, par une panoplie de produits chimiques, dont les produits phytosanitaires (cancers, maladies d'Alzheimer et de Parkinson, diabète et résistance à l'insuline, allergies, baisse de l'immunité et problèmes d'auto-immunité, manque de résistance au stress, fatigue chronique, dépression,

malformations à la naissance, baisse de fertilité et infertilité et bien d'autres). Ces maladies nous affectent à des âges de plus en plus jeunes.

Les premiers à subir les effets des pesticides sont les agriculteurs et leur famille. Plusieurs types de cancers sont déjà associés à la profession agricole : leucémie, cancers de la prostate et du sein, tumeurs au cerveau, lymphomes de type Hodgkinien ou pas. La maladie de Parkinson est déjà déclarée comme maladie professionnelle du métier agricole, et d'autres suivront.

Cette diversité de maladies à la fois

métaboliques, neurologiques et immunitaires fait penser à l'extrême enchevêtrement des trois grands systèmes de communication interne d'un être vivant : les systèmes endocrinien (le jeu des hormones), nerveux (la façon dont le cerveau communique avec le corps) et immunitaire (la façon dont notre corps coordonne sa défense vis-à-vis de attaques externes). Trois éléments laissent penser qu'il pourrait y avoir un lien avec les pesticides.

La dose ne fait pas le poison

L'idée que « la dose fait le poison » implique que si la dose diminue, la toxicité aussi, et au-dessous d'une certaine dose il n'y aurait plus d'effet négatif. Cette relation est le concept de base des tests de toxicité conduits pour faire homologuer des produits chimiques. Cependant des hormones peuvent avoir des effets différents à des doses différentes. Peut-on alors suggérer que de faibles doses de produits chimiques étrangers à la vie, dont les produits phytosanitaires, peuvent agir comme des hormones ?

Les effets insidieux des perturbateurs endocriniens

Beaucoup de produits chimiques, dont une gamme de pesticides, auxquels un être vivant est exposé en faible doses

agissent comme des perturbateurs endocriniens. Seuls les produits phytosanitaires qui ont prouvé leur extrême nocivité et/ou rémanence dans la nature après leur mise sur le marché sont ensuite testés au laboratoire à ce niveau.

La période qui s'étend de la différenciation cellulaire de l'embryon à la fin du développement de l'enfant (ou du juvénile s'il ne s'agit pas d'humains), et les premières semaines de la vie sont les plus vulnérables. Le bébé reçoit déjà son cocktail, à de doses infimes c'est vrai, via le cordon ombilical. Si ses cellules germinales sont touchées, les futurs enfants de ce bébé en subiront également les effets. L'exposition des parents (pas seulement la mère) à des doses infinitésimales de perturbateurs endocriniens peut donc avoir des effets insoupçonnés chez leurs enfants et leurs petits-enfants – les effets sont multi-générationnels. Les tests en vue d'homologuer des produits ne tiennent pas compte de ces effets.

L'action trans-générationnelle des perturbateurs endocriniens

La façon dont des gènes sont spécifiquement « allumés » ou « éteints » au cours du développement, y compris durant les phases si vulnérables qui suivent la conception, est régie par des hormones, dont l'action peut être perturbée par

des perturbateurs endocriniens.

Certains perturbateurs endocriniens sont capables de changer l'expression de certains gènes de façon rémanente dans les cellules germinales, de sorte que ces altérations (et leurs conséquences) sont retrouvées jusqu'à la quatrième génération après l'exposition. Leur action n'est pas seulement multi-générationnelle (par exposition directe du bébé et ses cellules germinales) mais trans-générationnelle (parce que le bébé transmettra des gènes épigénétiquement modifiés à sa descendance au-delà de ses enfants directs).

Comment en tenir compte dans des tests d'homologation ?

Pour Marjolein Visser, les produits phytosanitaires agissent malicieusement sur la vie, avec des modes opératoires encore très mal compris, même à des doses infimes et avec des conséquences imprédictibles, souvent retardées et qui se manifestent parfois encore plusieurs générations plus tard.



Pour Bernard Decock, une étude menée sur un grand nombre de pays européens et tiers sur 180.000 personnes montre qu'il n'y a pas de risque augmenté de cancer ni de mortalité.

Non au marketing de la peur

Pour Bernard Decock, tout le monde ne se range pas derrière l'argumentation scientifique développée par Marjolein Visser. Plusieurs sorties médiatiques récentes du Directeur de recherche FNRS Alfred Bernard mettent en avant le « marketing de la peur » et s'insurgent contre une approche qui viserait à interdire tout, sauf ce que la science jugerait unanimement et parfaitement sûr, quelles que soient la fréquence et l'intensité d'exposition.

Lors des journées organisées par la FWA sur l'impact sur la santé de l'usage des produits phytosanitaires, Philippe Castelain de l'Institut Scientifique de Santé Publique rappelait que des études épi-

démiologiques sur les effets de l'exposition à plus long terme sont réalisées et analysées. Elles permettent de mesurer si l'exposition de l'utilisateur de façon régulière (c'est-à-dire l'agriculteur) aux substances visées augmente son risque de contracter certaines maladies, dont essentiellement des cancers. Une étude élargie menée sur un grand nombre de pays européens et tiers, et sur 180 000 personnes semble montrer qu'il n'y a pas de risque augmenté de cancer ni de mortalité (sauf peut-être une légère hausse des cancers de la prostate, à creuser dans le futur).

Les scientifiques ne sont donc pas unanimes sur le lien entre l'usage des phyto et l'aspect santé. Alors, qui croire quand on n'est pas soi-même un scientifique pointu ou un militant convaincu anti pesticides ?

Marjolein Visser met en garde contre les perturbateurs endocriniens et c'est vrai que c'est un sujet sur lesquels il faut être très attentif. Mais, pour Bernard Decock, dans ce domaine la Commission européenne adopte une approche très stricte basée sur des critères de danger et non sur une gestion des risques. A cet égard, une parabole provocante mais imagée a été donnée par Philippe Stoop : « Que penseriez-vous d'un voisin qui ne sortirait jamais de chez lui sans un casque sur la tête, et vous expliquerait que c'est pour se protéger des météorites ? Qu'il abuse du principe de précaution ? Pourtant, il ne ferait qu'appliquer un nouveau principe de la réglementation européenne : un raisonnement basé sur le danger, et non sur le risque. »

Pour Bernard Decock, si on veut approcher la question des phyto avec un brin d'humour, on dirait que les seuls qui ne gagnent pas d'argent en travaillant sur les phyto, ce sont les agriculteurs. Les produits leur coûtent et le résultat n'est pas garanti. Pour le journaliste, le sujet fera toujours vendre, et pour le scientifique, c'est une belle source de financement des recherches.

Pour Bernard Decock, il faut rester sérieux. Voilà en quelques lignes, son argumentation, non pour mettre fin aux débats scientifiques (car il en faut, c'est ça qui nous fait avancer) mais pour définir le cadre dans lequel on peut permettre

une évolution des exploitations agricoles dans notre environnement de plus en plus complexe et concurrentiel :

1. le recours aux phytos n'est pas une fin en soi mais ils restent souvent des outils difficilement contournables pour garantir des produits respectant les normes de qualité à un prix compétitif ;
2. les agriculteurs utilisent des produits agréés par l'autorité publique. Celle-ci est soumise à des pressions diverses (lobby industriel mais aussi environnemental) et doit pouvoir baser sa décision non sur la vox populi (elle-même traumatisée par une approche médiatique à sensation sur ce sujet complexe) mais sur des méthodes d'évaluation éprouvées. Ce rôle est aujourd'hui effectué avec, nous semble-t-il, tout le sérieux nécessaire par l'EFSA au niveau européen et le Comité d'Agréation au niveau fédéral ;
3. si de nouvelles études amènent des éléments concluant à une augmentation du risque, c'est sans états d'âmes que ces organismes reviennent les autorisations ou retirent les produits du marché (sans d'ailleurs toujours se poser la question pourtant pertinente des alternatives disponibles). Il en va de même des rares denrées alimentaires qui contiennent des résidus de pesticides dépassant les normes en vigueur, dont il faut souligner qu'elles sont fixées à un seuil largement assez sévère pour protéger la santé des
4. consommateurs ;
5. si les procédures doivent être adaptées pour prendre en compte des préoccupations émergentes, Bernard Decock ne doute pas qu'elles le seront. Mais ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain. Les critères d'autorisation se sont considérablement renforcés ces dernières années et la prise de conscience ainsi que la gestion du risque sont sans commune mesure avec ce qui était pratiqué par le passé ;
6. les pratiques en matière d'usage des produits phytos se sont également considérablement améliorées en quelques décennies. Les traitements systématiques et préventifs d'autrefois ont été progressivement remplacés par un système basé sur une application des produits qui n'intervient qu'après alerte : l'agriculture pulvérise si sa culture est réellement menacée par une pathologie ou un ravageur. Les quantités appliquées ont, elles aussi, sévèrement diminué, comme le montrent les chiffres du Comité régional Phyto ;
6. le secteur agricole est demandeur d'une recherche apportant des solutions techniques, agronomiques et économiques innovantes sur l'indispensable protection des cultures. C'est cette approche que la FWA veut développer au travers du projet « Duraphyto ».



Les agriculteurs utilisent des produits agréés par l'autorité publique sur base de méthodes d'évaluation éprouvées.



RÉUNION FOURRAGES

Retour sur trois exposés

Le troisième volet de ce dossier revient sur plusieurs exposés proposés lors de la réunion fourrages du projet Duraphyto. Ils mettent en avant le grand saut dans l'inconnu que présenterait le choix du « Zéro-phyto ».

L. Servais, awé asbl

LA CULTURE DU MAÏS



Pour Guy Foucart (CIPF et Centre pilote maïs), se passer complètement des produits phytosanitaires n'est pas envisageable à court terme, mais des évolutions sensibles sont possibles moyennant des nouvelles techniques.

Lors de la réunion « fourrages » organisée en janvier dernier à Grimbiémont par la FWA, Guy Foucart (CIPF et Centre pilote maïs) a abordé les possibilités de réduction des produits phytopharmaceutiques en maïs. La Région Wallonne compte 5 300 producteurs de maïs fourrage et environ 600 producteurs de grain, pour une surface globale de 56 000 ha (2015).

Pour l'orateur, si se passer complète-

ment des produits phytosanitaires n'est pas envisageable à court terme des progrès sensibles sont possibles moyennant des nouvelles techniques mais cela nécessitera des investissements par les agriculteurs, un encadrement accru des maïsiculteurs.

Insecticides

Dans 95 % des situations, aucun insecticide n'est utilisé. Les larves de taupins

sont la préoccupation la plus importante. Les pertes de rendement varient de 1 à 30 % et parfois plus. Un traitement curatif est donc nécessaire. Les néonicotinoïdes étaient la solution la plus efficace. Ils ne sont plus utilisés depuis 3 ans et des alternatives sont recherchées.

Un réseau d'avertissement est mis en place (CP maïs) contre les pucerons. Les traitements sont peu fréquents, uniquement en cas de fortes attaques car les dégâts causés par le métropolophium dirhodum peuvent être importants.

Répulsifs

70 % des semences sont traitées avec un répulsif (corvidés, faisans,...).

Fongicides

En ce qui concerne les champignons un traitement avec thirame, le plus souvent, est appliqué sur la semence pour protéger du pythium et de la fusariose. Les autres champignons peuvent être combattus à travers le choix de variétés peu sensibles, le travail du sol et la rotation.

Herbicides

Le désherbage est, par, contre essentiel. Sensible à la concurrence des adventices, surtout en début de croissance, le maïs reçoit un seul traitement herbicide soit en préémergence (5 à 7 % du

cas) soit en postémergence (93 à 95 %) avec un traitement adapté à la flore et à doses réduites autant que possible.

Longtemps utilisée, l'atrazine est interdite depuis 10 ans. De nouvelles adventices font leur apparition et un problème particulier se pose avec le souchet comestible. De nouvelles restrictions d'usage ont été imposées pour la terbutylazine (bande enherbée de 20m en bordure des cours d'eau et autres eaux de surface). La gestion des zones tampons (interdiction de traitement) est également à prendre en compte si l'on veut éviter la dispersion de certaines adventices.

Les alternatives

Le désherbage mixte combine un traitement chimique sur 12 à 15 cm le long de la ligne et un traitement mécanique sur 60 à 63 cm dans l'interligne. Un premier passage est réalisé au stade 3-4 feuilles. Celui-ci permet généralement un bon contrôle des adventices mais une correction en désherbage mécanique est nécessaire au stade 7-8 feuilles. Vu la moindre largeur de travail, la moindre vitesse d'avancement et la nécessité de 2 passages, l'économie de 60 % des herbicides (\pm 70 à 80 €) implique une disponibilité plus grande (sol sec pour binage et jours suivants). Le temps nécessaire à la réalisation de ce travail est environ dix fois plus élevé qu'une pulvérisation clas-

sique et la réussite reste tributaire de la météo printanière.

De 1999 à 2007, une mesure agro-environnementale (150 €/ha) a soutenu cette technique (700 à 800 ha/an en Wallonie) puis a été supprimée (simplification administrative).

Des techniques de désherbage purement mécaniques (herse étrille, bineuse,...), des sous-semis de trèfles (testés depuis 2 ans) sont encore à l'essai. Le désherbage uniquement mécanique ajoute des contraintes supplémentaires (interventions à des stades précis, matériel performant, main d'œuvre, risques liés à la météo).

Ces alternatives seraient envisageables mais qu'en est-il de leur rentabilité ? Elles demanderaient toutefois des moyens humains importants et leur efficacité contre les vivaces serait plus limitée.

Si se passer complètement des produits phytosanitaires n'est pas envisageable à court terme, des évolutions sensibles sont possibles moyennant des nouvelles techniques (matériel, robotique, guidage par caméra des bineuses) mais cela nécessitera des investissements par les agriculteurs, un soutien (personnel, matériel,...) des organismes spécialisés par les pouvoirs publics pour leur mise au point et un encadrement accru des maïsiculteurs. Se pose évidemment la

question des moyens et de la rentabilité de ces investissements.

Soulignons les progrès techniques (cuves de rinçage, nouveaux jets anti-dérives...) et campagnes de sensibilisation pour réduire l'impact des produits phytosanitaires sur l'environnement

Deux projets soutenus sont actuellement en développement au CIPF :

- Eruistop (Evaluation des techniques innovantes de préparation du sol dans la lutte contre l'érosion et le ruissellement en culture de maïs sur terres en pente) : le travail du sol se fait en même temps que semis avec un rouleau antiérosif. Cette technique permet de réduire de 65% le ruissellement sur terre en pente. L'érosion est réduite de 83 % en moyenne ;
- Probiom (Criblage d'organismes fongiques naturellement présents dans la rhizosphère du maïs pour le développement de biofungicides et la détection de molécules actives associées), pourrait être une alternative aux fungicides de synthèse qui sont systématiquement appliqués sur la semence de maïs. Ce projet est développé par le laboratoire de phytopathologie de l'UCL (Prof A. Legrève) en collaboration avec le CIPF.

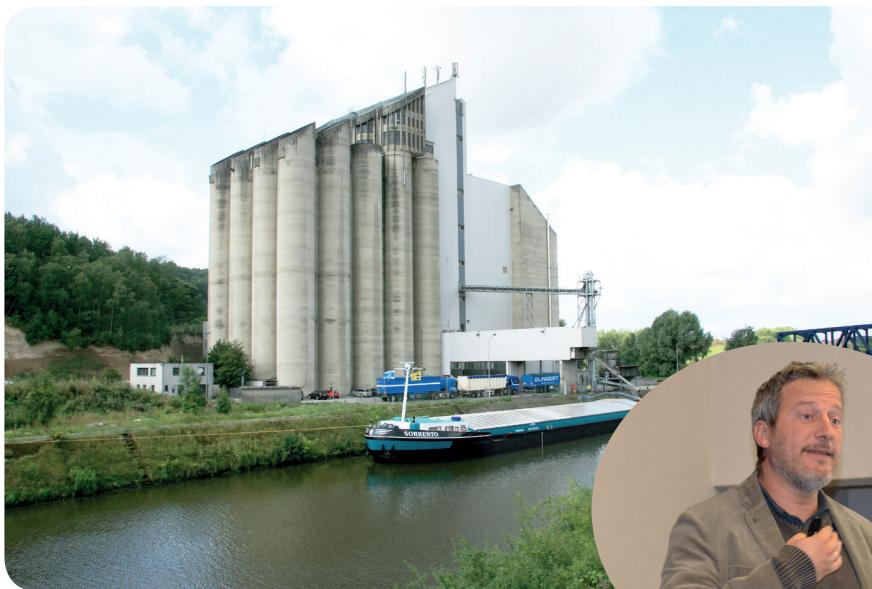
CE QUE DISENT LES CONTRÔLES DES ALIMENTS POUR BÉTAIL

APFACA (la fédération des fabricants d'aliments pour le bétail) représente 98 % de la production nationale. Le plan d'échantillonnage validé par l'AFSCA dans le cadre de l'analyse de risques lié à la sécurité alimentaire contrôle des résidus de pesticides. Vu l'évolution des techniques d'analyse, le contrôle porte désormais sur quelques 500 pesticides, a expliqué Yvan Dejaegher, le directeur de l'AFSCA. En 2015, 267 échantillons ont été réalisés au niveau sectoriel. Il faut y ajouter le screening réalisé dans chaque industrie et par l'AFSCA. Les produits les plus critiques sont le son de riz, l'épeautre, le gluten feed du blé, la pulpe d'agrumes, l'huile de soja, le maïs DDGS, le maïs, le rebulet de blé.

Les normes établies par l'UE (les limites maximales de résidus) concernent actuellement le food (alimentation humaine) mais par le feed (alimentation animale). De plus, elles concernent les produits non transformés. Or le feed utilise souvent des sous-produits ou des co-produits. Il faut donc extrapoler pour disposer de normes pour le feed en tenant compte du régime alimentaire des animaux.

En 2015, un total de 281 échantillons ont été analysés. Dans 160 échantillons, au moins 1 résidu de pesticides a été retrouvé et un total de 47 résidus de pesticides différents ont été identifiés. Les doses sont bien inférieures aux LMR. Au niveau de l'AFSCA, on a relevé une non-conformité sur 108 échantillons.

ALIMENTATION POUR BÉTAIL



Jean-Marc Bourguignon (Responsable du service aliments de la SCAM) passer au zéro-phyto sur une large échelle territoriale semble irréaliste d'un point de vue technique et économique.

Jean-Marc Bourguignon (Responsable Service Nutrition de la SCAM) s'est intéressé aux impacts possibles sur le secteur de l'alimentation animale.

Ce marché est très ouvert. Sur les 7,5 millions de tonnes d'aliments composés produits annuellement en Belgique (dont 1,4 millions de tonnes consommés en Région Wallonne), environ 1,3 million de tonnes sont importées et la même quantité est exportée. Envisager de passer au zéro-phyto suppose de se préoccuper de l'impact sur l'import-export. Quel serait l'intérêt des acheteurs étrangers pour une filière sans pesticides ? Ne va-t-on pas créer une distorsion de concurrence avec des aliments « conventionnels » importés ?

Les coproduits industriels (d'oléagineux, de la meunerie et de l'amidonnerie, de l'industrie du sucre, des biocarburants, ...) représentent 49 % des matières premières utilisées dans la fabrication d'un aliment. Quel serait l'impact sur les fournisseurs de ces coproduits ? Auront ils un intérêt, voire la possibilité de s'approvisionner eux-mêmes en matières premières (graines de soya, de lin, de colza, de céréales et de betteraves) issues d'une filière zéro-phytos ?

Vu la baisse probable des rendements des céréales à paille qui seraient culti-



vées selon une méthode zéro phytos, les céréaliers seraient, en toute logique, en attente d'un prix plus important. A côté de cela, il serait nécessaire de mettre en place un stockage séparé pour les produits issus de filières zéro phyto et les matières premières conventionnelles (c'est-à-dire des frais de stockage et de collecte supplémentaires). Il faut y ajouter le risque de devoir procéder à des sous-allottements en cas de présence en mycotoxines (les porcs y sont très sensibles). Dès lors, cela aurait inévitablement un impact sur le prix de revient des rations et pénaliserait la filière animale qui est déjà mise à rude épreuve depuis quelques années.

Pour pouvoir distinguer et tracer l'origine des matières premières et leur destination finale chez les utilisateurs, il faudrait pouvoir différencier le zéro phyto du conventionnel sans ambiguïté. Sur quel critère analytique ? En effet, il n'y a pas forcément de résidus détectables dans les matières premières issues de filières conventionnelles. Il y aurait lieu de déterminer de nouvelles normes qui soient mesurables et fiables.

Au niveau des usines d'aliments, la co-existence des 2 filières (zéro phyto et conventionnelle) sur un même site nécessiterait de dédoubler les silos de stockages, le process de production et les silos de chargement. Cela est réali-

sable, mais très couteux en pratique. L'autre option serait de travailler sur des sites de production dédiés (soit totalement zéro phytos, soit totalement conventionnel), mais cela demande un minimum de volume de production par site pour garder la maîtrise des frais de fabrication.

Au risque de pénaliser la filière animale, il serait indispensable que les différents surcoûts en amont soient répercutés en bout de chaîne sur les produits animaux (lait, œufs, viande). Les consommateurs sont-ils (réellement) prêts à s'engager dans cette voie ?

En conclusion, ce projet semble irréaliste sur une large échelle territoriale. Il faut par ailleurs être attentif à la communication : argumenter sur des aliments plus sains issus du zéro phyto sous-entend que les autres aliments sont « moins sûrs ». Enfin, gardons à l'esprit que multiplier les labels (bio, non-OGM, zéro phyto, durable) risque d'embrouiller le consommateur. Et, en définitive, ces sont les consommateurs qui guident et pérennisent les filières différencierées !

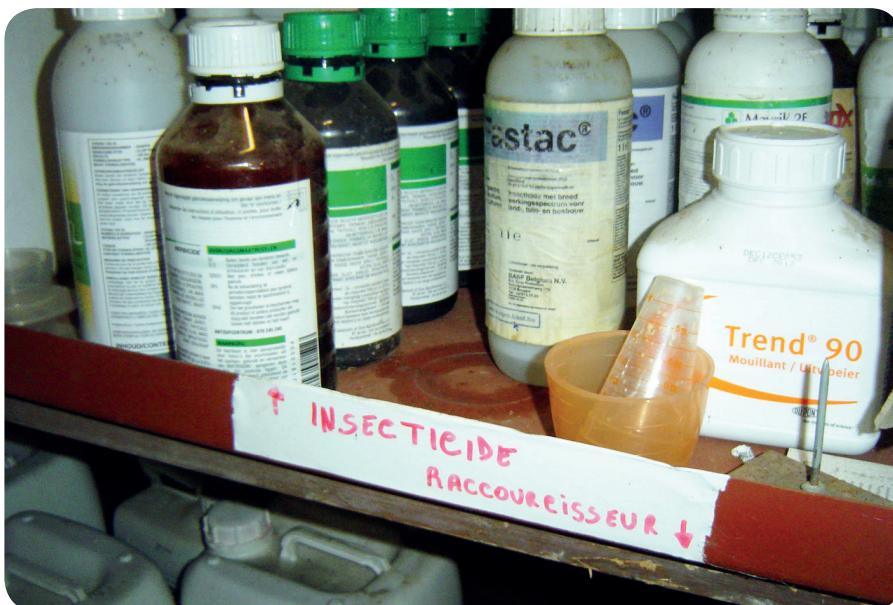


PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La prévention est de mise

La question des effets sur la santé des produits phytosanitaires suscite des inquiétudes dans l'opinion publique et constitue une préoccupation inscrite depuis plusieurs années dans l'agenda politique.

J. Dutilleux



Il est important de lire les consignes d'utilisation reprises sur l'étiquette (utilisation, dosage, symbole de danger, conseil de prévention...).

Ce questionnement se pose de manière encore plus cruciale chez les exploitants agricoles et tous les professionnels qui sont amenés à manipuler de nombreuses substances chimiques, tout au long de leur carrière. Même si la disponibilité et l'utilisation des pesticides sont encadrées par des réglementations, le risque demeure présent.



Face à des discours alarmistes ou à l'inverse des discours qui refusent d'admettre les risques liés à la manipulation des produits, force est de constater que, sur le terrain, des intoxications ont lieu. Au cours de sa vie professionnelle, une personne inter-

rogée sur 4 a déjà ressenti des effets après une utilisation de produits phytosanitaires (Enquête de sécurité dans les secteurs verts de Wallonie-PreventAgri, 2013-2015). Ces effets auraient pu être évités avec une meilleure connaissance des risques ou encore avec un port adapté d'équipement de protection.

Face à cette réalité, il est important de s'organiser.

Pour votre sécurité, celle de votre famille et de votre entourage, nous vous recommandons de suivre les conseils donnés lors de ces **5 étapes clés**.

ETAPE I : LE CHOIX DU PRODUIT

Un large éventail de produits sont à disposition. Nous vous conseillons donc d'opter pour des produits présentant moins de risques :

- remplacer les poudres par des granulés (moins de risque d'inhalation des poussières) ;
- remplacer les produits dangereux par inhalation, cancérogène ou ayant un effet sur la reproduction ... par ceux qui ne le sont pas. L'étiquette sur le bidon et la fiche de données de sécurité (accessible via votre fournisseur ou sur <http://www.phytotrans.be/>) sont là pour vous guider dans ce choix.

Le saviez-vous ?

Nous pouvons retrouver ce symbole sur bon nombre de produits au quotidien mais aussi sur les produits phytosanitaires. Connaissez-vous la signification de ce pictogramme ?

Ce produit peut causer un ou plusieurs effets suivant : cancérogène, anomalie génétique, toxique pour la reproduction, effets irréversibles ou allergisant respiratoire même en une seule exposition



ETAPE II : QUAND TRAITER ?

Plusieurs facteurs météorologiques (vent, humidité, température) vont bien sûr entrer en jeu pour optimiser l'efficacité du traitement mais aussi influencer le risque d'intoxication :

- une vitesse de vent inférieure à 15 km/h permet de limiter la dérive (repère visuel : petites branches en mouvement) ;
- traiter le matin ou le soir réduit le risque de contaminations via l'évaporation et la dispersion du produit ;
- les intoxications sont plus fréquentes par temps chaud à cause des vapeurs alors dégagées. Il est préférable de traiter à une température qui ne dépasse pas 20°C.

ETAPE III : LA PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

La préparation de la bouillie est une étape à risque élevé : le produit est concentré !

Les semences peuvent être traitées par des produits toxiques. Lors de leur manipulation, protégez vos mains avec des gants en nitriles et un masque avec filtre A2P3. Les filtres papier sont efficaces uniquement pour la poussière classique.

Pour éviter les contaminations, 4 règles sont à suivre :

1. lire l'étiquette (utilisation, dosage, symbole de danger, conseil de prévention...) ;
2. préparer sur un lieu adapté ;
3. utiliser le matériel adéquat : pot gradué phyto ou balance, clés ouvre-bidon ;
4. utiliser les équipements de protection adéquats : **combinaison ou tablier en nitrile + gants + lunettes + masque avec filtre A2P3**. La peau est une barrière imparfaite contre les divers produits chimiques. Leurs effets irritants et décapants accentuent l'absorption par la peau. Après pénétration cutanée, les produits se diffusent dans l'organisme et peuvent provoquer des allergies, voire des maladies graves.



L'utilisation des produits phytosanitaires n'est pas sans risque pour la santé, d'où l'importance de respecter les précautions d'usage.

ETAPE IV : PENDANT LE TRAITEMENT

1. La cabine est le premier rempart contre la contamination. Les cabines climatisées filtrent les poussières et laissent les vapeurs des produits phytosanitaires passer. Seule une cabine équipée de filtre à charbon actif vous protège efficacement ;
2. La population agricole développe, entre autre, un cancer spécifique : le cancer des lèvres (Source étude Agrican). Faites preuve de précaution : ne soufflez pas dans vos buses avec votre bouche. Utilisez le matériel adéquat : brosse dure non métallique, bouteille d'air comprimé ou poire et bien sûr avec des gants ! ;
3. A proximité du voisinage, utilisez des buses antidéries ou réduisez la pression de travail ;
4. Se tenir informé et respecter les zones d'interdiction de traitement comme les espaces publics, terrains de sport, zones fréquentées par un public vulnérable (personnes âgées, malades, handicapées, enfants ...) ;
5. Autant que possible, arrêter la pulvérisation si un piéton ou un cycliste est à proximité.

ETAPE V : A LA FIN DU TRAITEMENT

1. Rincer puis ranger le matériel ;
2. Rincer puis ranger les équipements de protection à l'abri du soleil (dégradation thermique des plastiques) et hors du local phytosanitaire (pour éviter la contamination du matériel) ;

Vous pouvez mettre les cartouches du masque dans un sachet ou une boîte étanche pour prolonger leur durée de vie sinon le charbon actif des filtres se charge en continu et se sature beaucoup plus vite.



Vous sentez des odeurs malgré le port du masque ? Il est temps de changer les cartouches ! Quoi qu'il en soit, il est conseillé de les changer au moins une fois par an.

Vous pouvez effectuer ce test simple pour vérifier le fonctionnement de vos cartouches : vaporiser du parfum sur le filtre, respirer dans votre masque, vous ne devez pas sentir le parfum. Sinon changez les cartouches !

3. Se laver correctement les mains puis prendre une douche afin de ne pas ramener de contaminants à la maison ;
4. Respecter les délais de réentrée avant de revenir sur la parcelle traitée (indiqués sur le bidon).

A tout moment, adoptez un comportement responsable

1. Tenir compte des spécificités du voisinage qui borde votre champs (écoles, aires de jeux, espaces publics ...) et selon, traiter en dehors des périodes d'affluence ;
2. Ne pas mélanger des produits ;
3. Des études confirment les synergies qui peuvent exister entre les différentes matières actives et les adjoints entrant dans la composition d'un produit commercial et qui analysés séparément ne montrent pas d'effets toxiques (Source Pesticides effets sur la santé - Inserm, 2013). Les effets d'un mélange de plusieurs

- substances et ses conséquences sont difficilement prévisibles ;
4. Pendant l'utilisation des PPP ne manipulez pas le gsm, les clés et autre objet. Nous vous conseillons de retirer les gants et de vous laver les mains avant de manipuler ces objets afin qu'ils ne deviennent pas un vecteur de particules phyto ;
 5. Quoiqu'il en soit, lavez-vous également les mains avant de faire une pause, de manger, de boire, de fumer, de rentrer chez vous pour ne pas ingérer ou propager de produit.

EN CONCLUSION

C'est à chacun de se faire sa propre idée sur le sujet tant la littérature sur le sujet est vaste et contradictoire. Il est difficile de tirer des conclusions claires et tranchées. Nous vous conseillons de rester vigilant face aux risques pour préserver votre santé et celle de votre famille.



PreventAgri



PREVENTAGRI PEUT VOUS AIDER DANS VOTRE DÉMARCHE DE PRÉVENTION. CE SERVICE RÉALISE À VOTRE DEMANDE, GRATUITEMENT ET CONFIDENTIELLEMENT, UNE VISITE DE VOS LIEUX DE TRAVAIL, DU LOCAL PHYTOSANITAIRE ET VOUS APORTE DES CONSEILS PERSONNALISÉS SUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU SEIN DE VOTRE EXPLOITATION.

« Parlons de votre santé et de votre sécurité aujourd'hui pour votre travail de demain. »

Contact :
065/61 13 70
info@preventagri.be

QUELLE CIBLE POUR VOS PRODUITS PHYTOS ?

HARDI
The Sprayer

60
1957-2017

CALCULEZ VOS ÉCONOMIES POTENTIELLES SUR fr.hardi-twin.com

Vers de nouveaux horizons avec
DistriTECH
www.distitech.be

Tel: 04 377 35 45